



PRÉFET DE LA HAUTE- GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 22 février 2021

Personnes sans abri et période hivernale : point de situation

Durant ces dernières années, et notamment depuis le début de la crise sanitaire, l'État s'est engagé de manière majeure et durable pour la mise à l'abri des personnes en situation de précarité.

Grâce à la mobilisation des acteurs locaux, l'État a permis la **création de 3600 places supplémentaires** au cours de ces cinq dernières années :

- 1000 places d'hébergement d'urgence ;
- 1400 places d'hébergement pour les demandeurs d'asile ;
- 1200 places d'hôtel social.

Lors du premier confinement, les services ont œuvré pour mettre à l'abri toute personne à la rue en déployant de nombreux dispositifs dans des délais très courts. Ces efforts ont permis la **création de près de 800 nouvelles places lors du 1^{er} confinement**, qui sont toutes restées ouvertes ou redéployées vers d'autres dispositifs d'hébergement. De plus, **aucune fin de prise en charge sans solution n'est intervenue depuis plus d'un an**, date du début de l'hiver 2019-2020.

Depuis novembre 2020, l'association Cités Caritas gère un nouveau centre d'hébergement collectif (« La Colline ») pouvant accueillir **42 personnes** présentant d'importantes vulnérabilités et un long parcours de rue. La création de ce dispositif à forte valeur ajoutée en termes d'accompagnement (collectif à taille humaine, accueil 24 h/24, accueil des personnes à mobilités réduites, accueil des animaux de compagnies, accompagnement à la santé, passage quotidien d'un(e) infirmier(e), présence d'une équipe sociale 7 jours/7) s'inscrit dans le cadre d'une offre d'hébergement construite pour des personnes marginalisées.

Le centre d'hébergement spécialisé de la Ramée (Croix Rouge française), également déployé lors du premier confinement, **a été maintenu avec une capacité de 30 places** pour accueillir les personnes sans-abri ou hébergées dans des structures collectives étant dépistées positives à la Covid-19. En parallèle, **les expulsions locatives ont été suspendues**, dans le prolongement de la trêve hivernale, **depuis le 30 octobre 2019**.

Par ailleurs, l'État a encore déployé des moyens importants pour financer de nouvelles places d'hébergement en s'appuyant sur les acteurs associatifs locaux :

- lancement d'un **appel à projets ayant permis la création de 450 nouvelles places pour familles et isolés** en diffus ou collectif, dont la réouverture dès le mois de novembre 2020 du centre d'hébergement de la Roseraie (125 places) ;
- **maintien de l'accueil en 24 h/24 des structures d'hébergement de nuit**, permettant ainsi de limiter les déplacements durant la journée des personnes hébergées.
- **renforcement des maraudes et extensions horaires d'ouverture des accueils de jour** ;
- **création d'une équipe mobile pluridisciplinaire en direction des publics accueillis dans les hôtels** sociaux et ne bénéficiant pas d'un accompagnement social dédié. Cette équipe mobile de six professionnels de la santé et du social permet à la fois de répondre aux besoins essentiels des personnes, de les orienter vers les services publics ou associations adéquats et de réaliser des actions de médiations.

Grâce à ces efforts conjugués, les personnes les plus précaires bénéficient de l'accès à des denrées alimentaires, de places d'hébergement ou d'hôtels. À ce jour, le SIAO⁽¹⁾ enregistre une faible demande d'hébergement pour le public des femmes et des familles. Grâce à l'extension de l'appel à projet hivernal, **40 places supplémentaires** pourront bénéficier à des hommes isolés, pour lesquels il existe une forte demande, courant février.

Ainsi à ce jour, les capacités départementales d'hébergement et de logement temporaire ou adapté mobilisées par l'État, tous secteurs confondus, s'élève nt à plus de **9600 places, soit environ** :

- 2500 places d'hébergement généraliste ;

- 3500 places temporaires et de logements adaptés ;
- 1800 places au titre du dispositif national d'accueil ;
- 1800 personnes sont hébergées à l'hôtel.

En 2020, l'État en Haute-Garonne a consacré un budget de **73 millions d'euros** aux actions d'accueil, d'hébergement, d'intégration sociale et d'aide (en particulier alimentaire) aux plus démunis .

Pendant la période hivernale, **une dizaine de maraudes** (réduites à huit hors période hivernale) **issues du secteur associatif** participent activement au dispositif de veille sociale, par l'engagement de leurs bénévoles dans le travail de rue. Elles interviennent en complément des tournées de l'équipe mobile dédiée du SIAO . La mission essentielle « d'aller vers » les personnes sans abri, assurée par les maraudes est aussi confortée par la **création d'un poste de coordinateur au sein du SIAO, qui vient d'être financé par l'État** . Ce poste permettra de renforcer la coordination opérationnelle des maraudes autour notamment des objectifs suivants : coordonner les maraudes en réponse aux besoins du territoire, accompagner et soutenir l'action des maraudes autour des personnes sans-abri, animer le réseau et accompagner l'évolution des pratiques.

Pour mémoire, en 2020, l'État a alloué une somme globale de **2 542 000 € aux associations de la Haute-Garonne pour maintenir l'accès aux biens essentiels des publics précaires (alimentation, hygiène)** . Cela représente une **hausse de plus de 300 %** par rapport à 2019.

Trois nouveaux postes opérationnels ont été créés grâce aux financements de l'État :

- 50 000 euros (financement à 100 %) pour le poste de responsable chargé de l'animation des réseaux de distribution haut-garonnais et des départements limitrophes ;
- 120 000 euros, sur trois ans, pour les deux conventions adultes-relais. Les personnes recrutées ont un rôle de médiateurs de proximité au cœur des quartiers prioritaires et d'animation des réseaux associatifs de proximité (lien avec les habitants et le réseau des bénévoles).

(1) Le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)

Majoritairement financé par l'État (près d' 1,6 million d' euros, soit près de 85 % des ressources) qui en pilote l' action, le Service Intégré d' Accueil et d'Orientation (SIAO), géré par le CCAS de la ville de Toulouse, est chargé d' orienter les personnes sans abri ou en détresse vers les structures ou services en fonction de leur situation.

Il gère notamment le numéro d' urgence sociale 115.

En outre, le SIAO a pour mission de suivre le parcours des personnes ou des familles prises en charge jusqu' à la stabilisation de leur situation.

Avec une quarantaine d'agents à temps plein, il est le service pivot du dispositif de veille sociale.

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Jennifer RIEU
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie
www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués